



# Plantez fruité !



Dinard  
Lancieux  
La Richardais  
Le Minihic-sur-Rance  
Saint-Briac-sur-mer  
Saint-Lunaire  
Pleurtuit  
Trémereuc

**Découvrez notre aide  
à l'achat d'arbres fruitiers**

Vergers et arbres fruitiers composent une partie de nos paysages et sont source de vie, de senteurs et de saveurs uniques. Ce patrimoine a besoin d'être géré et renouvelé pour dessiner aujourd'hui les paysages de demain. La communauté de communes s'engage en aidant les particuliers, les associations, les agriculteurs, les entreprises et les communes qui souhaitent planter ou replanter des arbres fruitiers.

## Quelle aide ?

La communauté de communes Côte d'Émeraude vous rembourse **80% du coût des arbres** (*dans la limite de 300€ par projet*).

Vous bénéficiez également d'**un suivi technique** pour la préparation (choix des essences, emplacement, espacement) et êtes **conseillés** pour la gestion des arbres (taille et soin des arbres).

## Pour qui ?

L'aide à l'achat d'arbres fruitiers est destinée :

- ◇ A tout habitant ou agriculteur de la communauté de communes Côte d'Émeraude
- ◇ Aux associations à vocation environnementale ou alimentaire
- ◇ Aux communes du territoire
- ◇ Aux entreprises du territoire

**!! Le demandeur doit être le propriétaire de la parcelle !!**



## Sous quelles conditions ?

Vous devez planter 5 arbres minimum avec des scions greffés d'un an uniquement. Les différentes essences éligibles à l'aide sont les suivantes :

- POMMIER
- POIRIER
- CERISIER
- PRUNIER
- NOYER
- COGNASSIER
- CHÂTAIGNIER
- NOISETIER
- CORMIER
- AMANDIER
- MÛRIER
- PLAQUEMINIER
- FIGUIER
- SUREAU
- POIVRIER DU SICHUAN

Toutes les variétés issues de ces essences sont éligibles au dispositif.



## Quelles sont les étapes ?

1

**Prendre contact** avec la communauté de communes pour fixer un rendez-vous de terrain et définir le projet de plantation.

2

**Remplir la demande d'aide** (en ligne sur [www.cote-emeraude.fr](http://www.cote-emeraude.fr) ou au siège de la CCCE)

3

Après validation de la demande, **envoyer la (les) facture(s) acquittée(s)** et les pièces justificatives à la communauté de communes Côte d'Émeraude pour le remboursement

**!! N'engager aucune dépense avant réception de la décision d'octroi de l'aide !!**



## Renseignements

Sylvain GUERVENO – coordonnateur Bocage & Paysage

06 67 68 50 92 - [plantezfruite@cote-emeraude.fr](mailto:plantezfruite@cote-emeraude.fr)

1 Esplanade des équipages 35730 PLEURTUIT

[www.cote-emeraude.fr](http://www.cote-emeraude.fr) - Environnement / Bocage et Paysage